

LOTS A BATIR.

A VENDRE

20 MAGNIQUES LOTS COMMUNES, sur les rues Dorchester et St. André. Conditions très-faciles.

A LOUER

Sur la rue Dorchester, DEUX BELLES MAISONS en briques, à deux étages, actuellement en réparations. Possession au 1er mai prochain. S'adresser à

JOSEPH DUHAMEL, Avocat.

Bureau, Nos. 16 et 18, Coin des Rues St. Vincent et St. Thérèse. Montréal, 16 avril

A VENDRE,

UNE BELLE et BONNE TERRE de trois arpents et demie de front sur vingt-cinq de profondeur, presque toute en état de culture, avec l'avantage de planter des pommiers sur un beau coteau qui est à l'autre bout, et deux petites maisons, une de 24 pieds sur 20 de profondeur et l'autre de 18 pieds carrés, ainsi que deux granges. Conditions très libérales. S'adresser sur les lieux au propriétaire; CHS. TRUDEAU, Meunier. Village d'Industrie, 14 avril 1859.

A LOUER.

RUE ST. FRANÇOIS DE SALLES, Faubourg St. Antoine vis-à-vis les vergers de John McDonald, jardin, une maison (cottage) avec allée, pour cuisiner, jardin d'arbres fruitiers de qualité choisie, grande cour, remise et écurie complète pour une voiture bourgeoise.

—Aussi—

Place Viger vis-à-vis le parc, une maison en brique avec doubles caves, salons, cuisine et plusieurs chambres à coucher, résidence très désirable par la proximité des affaires. S'adresser à

J. C. ROBILARD, No 4 Rue Vitruve. 8 mars.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE SUPERBE MAISON avec un verger et un jardin, située dans la paroisse de La Vallée.

S'adresser à MAXIME VINET, La Vallée, 19 mars—8k.

Superbe Terre à vendre.

A ST. EUSTACHE, au nord de la petite rivière, de 3 arpents sur 40, 2 maisons, une grange de 100 pieds, une étable de 40 pieds, une remise et autre bâtiment, un beau jardin et un beau bois où il y a 1000 arbres entaillés.

Pour information, s'adresser à J. L. Beaudry ou à F. T. Leclair, à Montréal, ou au propriétaire sur les lieux.

J. B. PROULX dit CLEMENT, St. Eustache, 11 mars—dnp

A vendre ou à louer,

LES MAISONS, au coin des rues St. Jacques et St. Lambert, ci-devant occupées par la Compagnie du Grand Tronc. S'adresser à

J. A. BERTHELOT, Montréal, 24 mars—azi

A LOUER,

Possession au 1er Mai 1859. CE BLOC DE RESIDENCES récemment construit, la propriété de M. Llorable T. J. L. Joranger et situé sur la rue Craig, en face du Quai Viger. S'adresser à

LORANGER, FRERES, Montréal, 5 fév.

A VENDRE

"PROPRIÉTÉ LATOTR."

VENTE CONTINUÉE.

ON continue la vente des superbes lots de la "PROPRIÉTÉ LATOTR," Beaver Hall, à vente privée.—Bon titre.—Termes faciles.—Pour plan et conditions, s'adresser à

D. E. & C. F. PAPIEUX, 26, Petite Rue St. Jacques, Montréal, 21 fév—k

Avis aux Marchands.

A LOUER,

LA maison, tenue comme hôtel, située près du Dépot de Béneli, place des plus avantageuses pour le commerce de grains, de marchandises sèches, d'effet de Gros-rie, etc. Possession au 1er mai prochain, à des conditions libérales. Tout corps de métiers y trouvera aussi un grand avantage. S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

Dx. J. B. BROUSSEAU, Béneli, 21 janv.

A VENDRE OU A LOUER.

LE bel et vaste emplacement occupé ci-devant par le Dr. Brousseau, situé au village de Béneli, place des plus avantageuses pour le commerce ou résidence bourgeoise, vu la communication facile et prompte par le chemin de fer du Grand Tronc.—Aussi, quantité de lots pour bâtir, situés près du pont de Béneli à sa nouvelle résidence. S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

Dx. J. B. BROUSSEAU, Béneli, 9 février 1858

A VENDRE

ON offre en vente UN SUPERBE ENGIN NEUF à vapeur, à double cylindre et de la force de 20 chevaux, lequel n'a servi que durant l'espace de 8 mois au moulin à vapeur de Béneli. Pour les conditions, s'adresser à M. V. HUDON, Rue St. Paul, No. 104, Montréal, ou au Docteur ALLARD, sur les lieux à Béneli. 8 juin.

Avantage pour un Marchand ou un homme de profession.

A vendre cette belle propriété située à South Ely, Township d'Ely, à moitié route sur le chemin du Stage, allant du Dépot de Richmond aux villages de Waterloo et Shefford. Terre en plein rapport, superficie établie sur un bon pied, verger planté d'arbres fruitiers de meilleur choix, bûches généralement neuves. Enfin la dite propriété réunie toutes les commodités désirables. Conditions de la vente faciles et libérales. S'adresser à South Ely, au propriétaire soussigné, FERNAND VICIETTI.

South Ely, 14 août 1854

A LOUER,

UN magnifique magasin en gros, au No. 158, de la rue St. Paul. Ce magasin situé dans la nouvelle bâtisse érigée par le soussigné, renferme 3 étages et a été dernièrement occupé par A. Tellier, écriv. Des conditions libérales seront données en s'adressant à

V. HUDON, 140, rue St. Paul, Montréal, 31 janv 1859

A LOUER,

Une maison en pierre de taille à deux étages, avec baigns et water closets, écuries et remises pour voitures, érigées en briques, située sur la rue St. Hubert, quartier St. Jacques.

—Aussi—

Une maison en brique à trois étages, située sur la rue St. Denis, No. 36. S'adresser à

J. B. DUBUC, Rue St. Denis, No. 34. 8 avril

A VENDRE

DANS la paroisse de St. Hyacinthe tout près de l'Eglise, du côté ouest de la rivière Yamaska, entre la belle terre de J. H. E. Cartier et le lot de terre de Messire G. Marchessault, un beau et magnifique terrain ayant front à la dite rivière et contenant soixante et dix pieds de front sur cinq arpents de longueur; bâti d'une maison en bois et autres dépendances.

Pour informations et conditions du prix de vente, s'adresser au propriétaire soussigné

THOMAS MARCHESSEAU, St. Hyacinthe, 17 avril 1859.—dmk

A VENDRE,

Au Village d'Industrie, 300,000 pieds Planches de pin sec 250,000 pieds Madriers de deux pouces 60,000 pieds Madriers de trois pouces 100,000 Lattes 80,000 barreaux de galerie

EDD. SCALLON, 23 avril 1859

Terre à vendre.

A VENDRE, à des conditions favorables, UNE TERRE située dans la paroisse de St. Ours, sur la rivière Richelieu, à une distance de quatre lieues de Sorel.

Cette terre a 2 arpents de front sur 30 de profondeur. Le sol est en état excellent et bien engraisé. Il y a une jolie et solide habitation, avec une glacière, un jardin bien garni d'arbres fruitiers, une maison de fermier, des granges, des étables bien construites et commodées.

Le bateau à vapeur arrive vis-à-vis la maison. Pour plus amples détails, s'adresser à

ARTHUR MONDELET, 59, Petite Rue St. Jacques, 28 avril

A VENDRE.

3000 CORDES D'EPINETTE ROUGE coupé d'hiver dernier, prêt à être livré à Montréal, en attendant l'ouverture de la navigation prochaine, ainsi que 4000 CORDES coupé et biver et peuvent être livrés dans le courant de l'été prochain, aussi 1000 cordes de bois franc.

S'adresser à

F. L. VALLEUR, Ou à F. R. TRANCHEMONTAGNE, Berthier, 5 février.—tmk

SALON EMPIRE

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR FRANCIS FRANCISCO, SERA OUVERT le PREMIER MAI 1859, par le Soussigné qui vient de lui faire subir de GRANDES AMÉLIORATIONS.

RESTAURANT.

Ce colosse d'établissement sera le plus VASTE RESTAURANT de notre cité. LA TABLE D'HÔTE sera ouverte à TOUTE HEURE et contiendra les mets les plus recherchés.

JEUX DE QUILLES.

LES PLUS BELLES ALLEES QUI SOIENT SUR OR CONTINENT où l'ordre et la tranquillité seront strictement observés.

LA BARRE

Sera tenue d'après le SYSTÈME SUIVI dans les GRANDS CAFÉS de l'EUROPE où l'on trouvera les meilleurs Vins, Eau-de-Vie et boissons rafraîchissantes, de toutes sortes ainsi que Cigares et Tubes en verre pour limonades à la napolitaine.

J. B. EMOND, Propriétaire, Montréal, 23 avril

HOTEL DU CANADA.

Avis important aux Voyageurs

LE Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu, annonce à ses nombreux Visiteurs, qu'il vient de faire de GRANDES AMÉLIORATIONS dans les différents services de sa maison et qu'il espère continuer à mériter l'encouragement public.—Les prix sont très-modérés.—Des voitures sont à la disposition des visiteurs pour les mener aux différents Dépôts de Chemins de Fer ou Embarcadere de Bateau à Vapeur, sans charge.

SERAFINO GIRALDI, Montréal, 16 avril—smk

HOTEL DU MONT ST-HILAIRE.

LE PRINTEMPS ARRIVE A GRANDS PAS et avec lui renait le désir des parties de campagne. Nous sommes heureux d'apprendre que M. COMTE, directeur de "l'Hotel du Mont-St-Hilaire," après avoir fait des réparations à ce magnifique établissement, qui s'est acquies une si grande vogue, l'année dernière, vient de le rouvrir pour la saison d'été.

Les nombreuses personnes qui ont pensionné à "l'Hotel du Mont-St-Hilaire," en ont toutes été fort satisfaites. Nous allons sur les yeux une foule de certificats qui attestent et reconnaissent les prévisions et les bons offices dont elles ont été les objets de la part du directeur de cet Etablissement et de ses employés. Parmi les noms de ces personnes nous citerons ceux de MM. Cordeur, Frothingham, Samuel Benjamin, DeMontigny, Henry Sanders, J. N. DeMontigny, D. Colby, H. Girard, J. Levey, J. A. Berthelot, etc, etc.

Déjà plusieurs familles ont retenu des appartements à l'Hotel.

S'adresser à

M. CH. COMTE, Hôtel du Mont-St-Hilaire, 9 avril—tm

EAGLE-HOUSE, PENSION FRANÇAISE,

Encolure Clay et Main St. Charles, No. TENU PAR

J. KREMER, 20 avril—tmk

MAISON-SOBEY,

TENU PAR

E. M. BUSSIÈRE.

LE Voyageur trouvera dans CET ETABLISSEMENT tout le confort possible. La table, les chambres à coucher sont garnies de ce qu'il y a de mieux. Les premières ligures sont servies à la barre. Cette maison se trouve dans le centre des affaires et le propriétaire, par l'attention au confort des voyageurs, espère mériter une part du patronage du public.

16 avril—tmk

Situation demandée.

UN jeune homme désire trouver une PLACE dans une route où l'on fait le commerce de leur ou dans une grocery.

S'adresser à ce Bureau, 5 avril—m

NOUVELLE COMPAGNIE

DU

GAZ

DE

LA CITE.

A V I S.

ON ATTIRE L'ATTENTION des personnes qui proposent de DEMENAGER au PREMIER MAI prochain, sur la CLAUSE suivante, des Règles et Règlements de la Compagnie:—

CLAUSE 14me.—Les Consommateurs qui doivent laisser leur résidence, devront en donner un avis écrit de leur intention, au Bureau de la Compagnie, afin que le gaz soit discontinué, autrement la partie sera responsable pour tout le gaz qui pourra passer par le gazomètre jusqu'à ce que tel avis soit donné.

PAR ORDRE DU BUREAU, 29 avril—dxi

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS

L. G. FAUTEUX, No. 194, rue St. Paul, bâtisse ci-devant occupée par LAMOTHE & FRERES

IMPORTATEUR EN GROS DE MARCHANDISES ANGLAISES ET AUTRES

LE Soussigné informe les marchands en général, qu'il a reçu et qu'il reçoit tous les jours, via Portland et Boston, un Assortiment étendu de Marchandises de goût et d'Étapes qui s'offre en vente aux prix les plus raisonnables. On attire particulièrement l'attention des acheteurs de la campagne.

—Aussi—

Une grande variété de PETITS ARTICLES.

L. G. FAUTEUX, Montréal, 20 avril 1859—m.

Aux parents et tuteurs.

MR. DORAN, ayant résigné son emploi comme principal de l'école ci-devant tenue au coin des rues Côte et Vitruve, prend la liberté d'informer les habitants de Montréal et du voisinage qu'il, le 2 du mois de Mai prochain, il transporter son domicile au bâtiment en brique qu'il a fait construire dernièrement sur le coin des rues Craig et St. Constant. Mr. Doran sollicite de nouveau le patronage distingué dont il a été continuellement honoré durant sept ans passés et dont il est profondément reconnaissant.

Mr. Doran continuera à enseigner les hautes classes anglaises, savoir:—l'arithmétique, la Teneur des livres et les Mathématiques.

Mr. T. MATHEWS aura, comme de coutume, la direction de l'école préparatoire anglaise, et M. J. DESROCHES se chargera de la langue française.

Mr. Desroches a reçu des examinateurs d'écoles catholiques de Montréal un diplôme comme chef d'école-moderne.

Pour l'admission, et pour plus amples particularités, s'adresser, rue Côte, no. 19, jusqu'au 1er Mai prochain, et s'adresser ensuite à l'école, près du coin des rues Craig et St. Constant, laquelle institution sera dorénavant connue sous le titre d'École moderne d'élite de Montréal (Montreal Select Model School). 20 avril—mk

"OUR MUSICAL FRIEND."

12 Pages de Musique pour Dix Cts.

"OUR MUSICAL FRIEND" est un livre de musique qui est rempli avec les meilleurs Solos, Duets, Chansons, Airs d'Opéra, Polkas, Mazurkas, Quadrilles, Valsees, et tous les autres morceaux de musique pour la voix et le piano, par les meilleurs Compositeurs Européens et Américains; imprimé sur du papier de musique que ordinaire, et adaptés pour les musiciens des différentes classes.

La même quantité de musique, que l'on voudrait se procurer de ceux qui publient, coûterait dix fois ce que nous demandons.

Une année de souscription à "Our Musical Friend" vous procurera de la musique nouvelle et fashionable dont la valeur sera d'au moins deux cent cinquante centimes et entretient suffisamment pour une famille.

Prix:—Dix Cents par semaine; année, \$5; trois mois, \$1.25.

Le volume a commencé le 1er décembre 1858. C. B. SEYMOUR & Co., Propriétaires, New-York.

P. S.—On prendra des abonnements et l'on donnera des simples copies chez

S. T. PEARCES, 19, Rue St. Jacques, Montréal, 12 avril.—mk

POELES DE CUISINE

GOUCHETTES EN FER.

UN GRAND ASSORTIMENT DE GRILLES AMÉRICAINES, A DES PRIX REDUITS.

RODDEN & MEILLEUR, No. 71 Grande Rue St. Jacques 14 avril—tmk

MARCHANDISES NOUVELLES

PRINTEMPS ET ÉTÉ

BRAULT & DORVAL,

128, RUE NOTRE-DAME,

LES SOUSSIGNÉS, en remerciant leurs pratiques et le public en général, ont le plaisir de les informer qu'ils ont reçu une partie de leur IMPORTATION CHOISIE par un de la Maison, sur les Marchés d'Europe, consistant en Patrons de Robes de Soie et autres (Robans, Soie glacée, noir et couleur, Mousseline Laine et Mérino Français, Polkas, Châles, Mantes, Parasols et Gants Casimires, Draps et Tweeds Patrons de Vestes, damas et noir Assortiment d'Étoffe pour soutane et deuil et tout ce qui est nécessaire à l'usage des familles.

Nous invitons les Acheteurs à visiter notre Etablissement et voir les prix.

Un escompte sera alloué.

BRAULT & DORVAL, 128, Rue Notre-Dame, 5 avril

A V I S.

MR. L. P. FONTAINE a été nommé Inspecteur de la Compagnie d'Assurance "Great Western" de Philadelphie et est dûment autorisé à recevoir des applications et offrir des assurances pour la dite Compagnie.

AUGUSTIN CUVILLIER, Agent, Rue Lemote, Montréal, 1 déc

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DE

NEW-YORK,

CORPORÉE

LE FIEU.

THE MERCANTILE, 65, Wall Street, THE HANOVER, 45, THE HOPE, 38, Representant un Capital comptant de plus de \$6000 000.

Le tout est soigneusement investi sur des Bons de la Cité de New-York et autres parts.

—Aussi—

LE Soussigné, Agent pour le Canada de ces Compagnies de premiers classes, est prêt à émaner des POLICES sur toutes classes de BÂTIMENTS, MARCHANDISES, BAFFRAUX-A-VAPEUR et VAISSEAUX à des conditions aussi réduites que toute autre Compagnie.

Les pertes seront promptement et libéralement arrangées.

AUSTIN CUVILLIER, Agent, Bureau, 38, rue St. Pierre, 20 avril—sm

COMMUNICATION

DIRECTE A LA VAPEUR

GLASGOW

LIGNE "D'ANCHOR" DE BÂTIMENTS A VAPEUR FAISANT LE VOYAGE RÉGULIÈREMENT

ENTRER

Montréal, Québec et Glasgow

LE FIEU "MARIE ANNE" et la SEIGNEURIE de LANAUDIÈRE (CÔTE DU SUD) (le capitaine et le capitaine) ont été achetés par le Seigneur de Lanauère, comme Souigneur principal pour avoir sur (ceux) situés dans le DISTRICT de THOIS-RIVIÈRES, à environ 50 milles de Montréal.

Ces propriétés contiennent environ 60,000 acres en superficie, dont une grande partie n'est point concédée et susceptible d'être vendue en bloc simple ("et en bloc simple"). Le sol est riche et fertile et bien arrosé par la rivière Maskinonge qui, sortant du lac du même nom, traverse les terres et se jette dans le lac St. Pierre. En différents endroits le long de la rivière on pourrait avantageusement placer des moulins. La forêt sur les propriétés et les lieux voisins, abonde en bois de toute sorte et en quantité inépuisable. L'approvisionnement de bois est constant et abondant dans toutes les saisons de l'année. Du bois de construction ou travaillé peut être facilement transporté à Montréal et à Québec ainsi qu'aux États-Unis par la rivière Richelieu et le Canal de Chambly.

Le chemin de fer du Nord entre Québec et Montréal, lorsqu'il sera complètement achevé, contribuera à la valeur de ces propriétés, la ligne devant passer à peu de distance de la frontière.

Des mines de fer existent en abondance dans le voisinage du lac et sur les autres parties des propriétés.

Pour plus amples détails, s'adresser à

G. & D. SHAW, 7, Rue Commune, Montréal, MM. ROBERT SHAW & Co., Québec, WILLIAM BOWEN, Eer, Kingston, JOHN BROWN, & Co., Toronto, GEO. T. MALCOMSON, & Co., Hamilton, J. M. T. HANNUM, Eer, Ottawa, 16 avril—sk

"THE UNITED KINGDOM"

PARTIR DE

QUEBEC POUR GLASGOW

MERCREDI, 18 MAI PROCHAIN.

Prix du Passage de Québec à Glasgow: Cabine d'avant.....\$60.00 Cabine de l'avant.....\$45.00 Troisième classe (on y fournit d'abondantes provisions et très-bien pourvu).....\$25.00 Les Enfants en proportion.

Il y a à bord de chaque vaisseau un médecin expérimenté.

Pour fret ou passage, s'adresser à ROMEY SHAW & Co, Québec, ou G. & D. SHAW, 7, Rue Commune, Montréal, MM. ROBERT SHAW & Co., Québec, WILLIAM BOWEN, Eer, Kingston, JOHN BROWN, & Co., Toronto, GEO. T. MALCOMSON, & Co., Hamilton, J. M. T. HANNUM, Eer, Ottawa, 16 avril—sk

LES SOUSSIGNÉS ONT ÉTÉ NOMMÉS AGENTS

POUR

LA VENTE DES MARTEAUX A VAPEUR PATENTES

DE

CONDIE,

ET

TOUTES SORTES D'OUTILS

POUR INGENIEURS, GROSSES MACHINES, FOURS À VAPEUR POUR MOULINS A SCIE, EXOIRS PORTATIFS ET STATIONNAIRES, INSTRUMENTS POUR BRIQUETTES, TOUTES SORTES D'INSTRUMENTS D'AGRICULTURE ET DIVERS AUTRES DESCHIFFERS DE GROS OUVRAGES EN FER.

Catalogues illustrés, fournis à demande.

G. & D. SHAW, No. 7, Rue Commune, 14 avril.

CHARBON! CHARBON!

LES SOUSSIGNÉS attendent par les premiers vaisseaux de

Newcastle et Troon

MELLEUR CHARBON ECOSSAIS

POUR

MEILLEUR CHARBON DE NEWCASTLE

POUR FORGES

et sont prêts à recevoir des ordres pour telles quantités qui seront demandées.

G. & D. SHAW, No. 7 Rue Commune, 14 avril.

Important pour les Fermiers

et la Société d'Agriculture

NOUVEAU BLE DE SEMENCE DÉCOSSÉ.

LES soussignés ont reçu de Liverpool, par le dernier "Steamer", des échantillons de 3000 muids de bled d'Écosse qui doivent arriver par le steamer "United Kingdom", de Glasgow, qui est attendu de jour en jour.

Ce bled a été choisi pour eux avec le plus grand soin, et il est expressément importé pour la semence.

On peut voir les échantillons à leur office, et toutes les informations pourront être obtenues en ayant soin toutefois d'affranchir les lettres qu'on leur adresserait.

GREGORY & Co, 31, rue des Commissaires, Montréal, 26 avril.

Cuir à semelle de Roxton, Veau français, Vache, CURS A HARNAIS, & C.

JOHN PRATT & Co, 22 mars—dxi

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 29 avril 1859.

Adoption du rapport du comité permanent des banques; et du rapport du comité spécial sur le bill pour régler les poids et mesures.

3e lecture du bill pour incorporer la Cité de Champlain de fer de Port Whitty et lac Huron.

3e lecture du bill pour incorporer les Cies d'assurance mutuelle contre le feu de Montréal.

3e lecture et passage du bill relatif à l'emprisonnement pour dettes.

L'hon. M. Ross propose la 2e lecture du bill pour venir en aide au chemin de fer du nord. La chambre se forme en comité d'ensemble sur le bill, adopte sans amendement et rapporté devant le conseil en séance.

4e lecture du bill pour régler la navigation sur les eaux Canadiennes.

3e lecture des bills, du chemin de Port Hope, Lindsay et Beaverton; du chemin de fer de Port Whitty et lac Huron; des Cies d'assurance mutuelle de Montréal.

Le conseil se forme en comité sur le bill pour refondre et amender les lois relatives à la navigation sur les eaux intérieures. Un amendement est introduit dans le bill.

2e lecture du bill de justice, le conseil se forme en comité sur ce bill; le comité se lève et demande la permission de siéger de nouveau.

2e lecture du bill pour imposer des droits sur les bâtiments construits à l'étranger.

2e lecture et renvoi à un comité choisi du bill pour incorporer le chemin de fer de Carillon et Grenville.

3e lecture et passage du bill pour amender les lois relatives au crime de faux.

3e lecture du bill pour imposer des droits sur les bâtiments construits à l'étranger.

L'hon. M. Vankoungnet propose la 2e lecture du bill des subsides.

L'hon. M. de Blaquière regrette beaucoup le devoir qu'il a à accomplir dans cette circonstance; cela le place dans une opposition formelle vis-à-vis d'un gouvernement contre lequel il n'a pas de sentiments hostiles, et vis-à-vis d'hommes pour le caractère des quels il éprouve beaucoup de respect. Il n'a pas d'antipathie contre le Bas-Canada; il désire voir Québec une cité royale présidée par un membre de la famille Royale d'Angleterre; il désire y voir une cour et un régime de nature à faire honneur à la Province. Mais le Bas-Canada n'a pas le droit de réclamer une dépense inutile pour faire transférer temporairement à Québec le siège du gouvernement. Il a déjà demandé à cet égard, une demande à l'hon. commissaire des terres de la couronne; et il n'a pas reçu de lui de réponse satisfaisante. L'hon. commissaire des terres de la couronne avait promis de faire connaître ces dépenses à la chambre; et que ces chiffres figureraient dans les comptes publics.

Hon. M. Vankoungnet.—Je n'ai jamais pris d'engagement de cette sorte; et n'ai jamais eu l'intention d'en prendre; j'ai seulement dit que je ne pouvais prévoir quelle serait la ligne de conduite adoptée par le ministre des finances.

Hon. M. de Blaquière.—Ce serait contredire notre vote du 18 février que d'accepter, le 29 avril, les estimés tels qu'ils sont. On a dit, dans l'autre chambre, qu'il n'était pas conforme aux règles parlementaires de demander un crédit pour la translation du siège du gouvernement; mais il est contraire au principe du gouvernement responsable que le gouvernement puisse dépenser la somme qu'il lui plaît de dépenser, et vienne ensuite devant le parlement pour faire ratifier ces dépenses. La chambre n'a-t-elle pas récemment discuté un bill établissant, d'une manière distincte, qu'aucun gouvernement ne pourrait à l'avenir, dépenser d'argent sans le consentement du parlement. C'est une violation directe de la volonté parlementaire, de la part du gouvernement, que d'avoir l'intention de dépenser un chelving du trésor public sans l'approbation des chambres. Viendrait-on dire que cette chambre est une superfluité, parce qu'elle n'a pas le droit de prendre part à cette partie de la législation qui se rapporte aux dépenses publiques. Vous, honorables messieurs, qui avez été élus à cette chambre par la voix du peuple, vous êtes, pour toutes les fois, les représentants du peuple canadien, d'une manière aussi complète que l'autre branche de la législature. Est-on disposé à baisser les privilèges de cette chambre. Le gouvernement, malgré le vœu de la chambre, est résolu à descendre à Québec; ou parle d'un engagement pris envers les Bas-Canadiens. C'est une simple promesse de l'Assemblée, et non un acte de la législature; et il défie qui que ce soit de lui montrer un engagement semblable inscrit dans les journaux de la chambre.—Il propose donc "1° Que le conseil législatif se sent appelé à déclarer et résoudre, en défaveur de ses droits indubitables et incontestables comme une branche égale et du même ordre de la législature, et comme le seul moyen de défendre son indépendance, qu'il ne prendra pas la question des subsides en considération jusqu'à ce qu'il aura la certitude que le pouvoir exécutif ne fera aucune dépense quelconque pour la translation du siège du gouvernement à Québec, sans soumettre d'abord au conseil un estimé des dépenses probables."

L'hon. M. Allen seconde la motion, avec des sentiments de regret, mais pour accomplir un devoir. Il sait qu'un trait de factieuse sa conduite et celle de ses amis. Il est, cependant, plutôt porté à défendre les gouvernements qu'à les attaquer. Ceux qui ont voté contre la translation à Québec n'ont pas aujourd'hui d'autre conduite à tenir. Il faut: 1o, par conséquent, regarder ce système alternatif et d'équivalents comme dangereux pour la moralité publique; 2o, parce que c'est une dépense excessive dans les circonstances actuelles; 3o, parce que la conduite du gouvernement manque au respect dû à l'une des branches de la législature. Le ministre n'a pris l'engagement d'aller à Québec que pour s'assurer une majorité dans l'autre chambre. Mais aucun ministre de la couronne n'a le droit d'engager le gouver-

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 29 avril 1859.

Adoption du rapport du comité permanent des banques; et du rapport du comité spécial sur le bill pour régler les poids et mesures.

3e lecture du bill pour incorporer la Cité de Champlain de fer de Port Whitty et lac Huron.

3e lecture du bill pour incorporer les Cies d'assurance mutuelle contre le feu de Montréal.

3e lecture et passage du bill relatif à l'emprisonnement pour dettes.

L'hon. M. Ross propose la 2e lecture du bill pour venir en aide au chemin de fer du nord. La chambre se forme en comité d'ensemble sur le bill, adopte sans amendement et rapporté devant le conseil en séance.

4e lecture du bill pour régler la navigation sur les eaux Canadiennes.

3e lecture des bills, du chemin de Port Hope, Lindsay et Beaverton; du chemin de fer de Port Whitty et lac Huron; des Cies d'assurance mutuelle de Montréal.

Le conseil se forme en comité sur le bill pour refondre et amender les lois relatives à la navigation sur les eaux intérieures. Un amendement est introduit dans le bill.

2e lecture du bill de justice, le conseil se forme en comité sur ce bill; le comité se lève et demande la permission de siéger de nouveau.

2e lecture du bill pour imposer des droits sur les bâtiments construits à l'étranger.

2e lecture et renvoi à un comité choisi du bill pour incorporer le chemin de fer de Carillon et Grenville.

3e lecture et passage du bill pour amender les lois relatives au crime de faux.

3e lecture du bill pour imposer des droits sur les bâtiments construits à l'étranger.

L'hon. M. Vankoungnet propose la 2e lecture du bill des subsides.

L'hon. M. de Blaquière regrette beaucoup le devoir qu'il a à accomplir dans cette circonstance; cela le place dans une opposition formelle vis-à-vis d'un gouvernement contre lequel il n'a pas de sentiments hostiles, et vis-à-vis d'hommes pour le caractère des quels il éprouve beaucoup de respect. Il n'a pas d'antipathie contre le Bas-Canada; il désire voir Québec une cité royale présidée par un membre de la famille Royale d'Angleterre; il désire y voir une cour et un régime de nature à faire honneur à la Province. Mais le Bas-Canada n'a pas le droit de réclamer une dépense inutile pour faire transférer temporairement à Québec le siège du gouvernement. Il a déjà demandé à cet égard, une demande à l'hon. commissaire des terres de la couronne; et il n'a pas reçu de lui de réponse satisfaisante. L'hon. commissaire des terres de la couronne avait promis de faire connaître ces dépenses à la chambre; et que ces chiffres figureraient dans les comptes publics.

Hon. M. Vankoungnet.—Je n'ai jamais pris d'engagement de cette sorte; et n'ai jamais eu l'intention d'en prendre; j'ai seulement dit que je ne pouvais prévoir quelle serait la ligne de conduite adoptée par le ministre des finances.

Hon. M. de Blaquière.—Ce serait contredire notre vote du 18 février que d'accepter, le 29 avril, les estimés tels qu'ils sont. On a dit, dans l'autre chambre, qu'il n'était pas conforme aux règles parlementaires de demander un crédit pour la translation du siège du gouvernement; mais il est contraire au principe du gouvernement responsable que le gouvernement puisse dépenser la somme qu'il lui plaît de dépenser, et vienne ensuite devant le parlement pour faire ratifier ces dépenses. La chambre n'a-t-elle pas récemment discuté un bill établissant, d'une manière distincte, qu'aucun gouvernement ne pourrait à l'avenir, dépenser d'argent sans le consentement du parlement. C'est une violation directe de la volonté parlementaire, de la part du gouvernement, que d'avoir l'intention de dépenser un chelving du trésor public sans l'approbation des chambres. Viendrait-on dire que cette chambre est une superfluité, parce qu'elle n'a pas le droit de prendre part à cette partie de la législation qui se rapporte aux dépenses publiques. Vous, honorables messieurs, qui avez été élus à cette chambre par la voix du peuple, vous êtes, pour toutes les fois, les représentants du peuple canadien, d'une manière aussi complète que l'autre branche de la législature. Est-on disposé à baisser les privilèges de cette chambre. Le gouvernement, malgré le vœu de la chambre, est résolu à descendre à Québec; ou parle d'un engagement pris envers les Bas-Canadiens. C'est une simple promesse de l'Assemblée, et non un acte de la législature; et il défie qui que ce soit de lui montrer un engagement semblable inscrit dans les journaux de la chambre.—Il propose donc "1° Que le conseil législatif se sent appelé à déclarer et résoudre, en défaveur de ses droits indubitables et incontestables comme une branche égale et du même ordre de la législature, et comme le seul moyen de défendre son indépendance, qu'il ne prendra pas la question des subsides en considération jusqu'à ce qu'il aura la certitude que le pouvoir exécutif ne fera aucune dépense quelconque pour la translation du siège du gouvernement à Québec, sans soumettre d'abord au conseil un estimé des dépenses probables."

L'hon. M. Allen seconde la motion, avec des sentiments de regret, mais pour accomplir un devoir. Il sait qu'un trait de factieuse sa conduite et celle de ses amis. Il est, cependant, plutôt porté à défendre les gouvernements qu'à les attaquer. Ceux qui ont voté contre la translation à Québec n'ont pas aujourd'hui d'autre conduite à tenir. Il faut: 1o, par conséquent, regarder ce système alternatif et d'équivalents comme dangereux pour la moralité publique; 2o, parce que c'est une dépense excessive dans les circonstances actuelles; 3o, parce que la conduite du gouvernement manque au respect dû à l'une des branches de la législature. Le ministre n'a pris l'engagement d'aller à Québec que pour s'assurer une majorité dans l'autre chambre. Mais aucun ministre de la couronne n'a le droit d'engager le gouver-

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 29 avril 1859.

Adoption du rapport du comité permanent des banques; et du rapport du comité spécial sur le bill pour régler les poids et mesures.

3e lecture du bill pour incorporer la Cité de Champlain de fer de Port Whitty et lac Huron.

3e lecture du bill pour incorporer les Cies d'assurance mutuelle contre le feu de Montréal.

3e lecture et passage du bill relatif à l'emprisonnement pour dettes.

L'hon. M. Ross propose la 2e lecture du bill pour venir en aide au chemin de fer du nord. La chambre se forme en comité d'ensemble sur le bill, adopte sans amendement et rapporté devant le conseil en séance.

4e lecture du bill pour régler la navigation sur les eaux Canadiennes.

3e lecture des bills, du chemin de Port Hope, Lindsay et Beaverton; du chemin de fer de Port Whitty et lac Huron; des Cies d'assurance mutuelle de Montréal.

Le conseil se forme en comité sur le bill pour refondre et amender les lois relatives à la navigation sur les eaux intérieures. Un amendement est introduit dans le bill.

2e lecture du bill de justice, le conseil se forme en comité sur ce bill; le comité se lève et demande la permission de siéger de nouveau.

2e lecture du bill pour imposer des droits sur les bâtiments construits à l'étranger.

2e lecture et renvoi à un comité choisi du bill pour incorporer le chemin de fer de Carillon et Grenville.

3e lecture et passage du bill pour amender les lois relatives au crime de faux.

3e lecture du bill pour imposer des droits sur les bâtiments construits à l'étranger.

L'hon. M. Vankoungnet propose la 2e lecture du bill des subsides.

L'hon. M. de Blaquière regrette beaucoup le devoir qu'il a à accomplir dans cette circonstance; cela le place dans une opposition formelle vis-à-vis d'un gouvernement contre lequel il n'a pas de sentiments hostiles, et vis-à-vis d'hommes pour le caractère des quels il éprouve beaucoup de respect. Il n'a pas d'antipathie contre le Bas-Canada; il désire voir Québec une cité royale présidée par un membre de la famille Royale d'Angleterre; il désire y voir une cour et un régime de nature à faire honneur à la Province. Mais le Bas-Canada n'a pas le droit de réclamer une dépense inutile pour faire transférer temporairement à Québec le siège du gouvernement. Il a déjà demandé à cet égard, une demande à l'hon. commissaire des terres de la couronne; et il n'a pas reçu de lui de réponse satisfaisante. L'hon. commissaire des terres de la couronne avait promis de faire connaître ces dépenses à la chambre; et que ces chiffres figureraient dans les comptes publics.

Hon. M. Vankoungnet.—Je n'ai jamais pris d'engagement de cette sorte; et n'ai jamais eu l'intention d'en prendre; j'ai seulement dit que je ne pouvais prévoir quelle serait la ligne de conduite adoptée par le ministre des finances.

Hon. M. de Blaquière.—Ce serait contredire notre vote du 18 février que d'accepter, le 29 avril, les estimés tels qu'ils sont. On a dit, dans l'autre chambre, qu'il n'était pas conforme aux règles parlementaires de demander un crédit pour la translation du siège du gouvernement; mais il est contraire au principe du gouvernement responsable que le gouvernement puisse dépenser la somme qu'il lui plaît de dépenser, et vienne ensuite devant le parlement pour faire ratifier ces dépenses. La chambre n'a-t-elle pas récemment discuté un bill établissant, d'une manière distincte, qu'aucun gouvernement ne pourrait à l'avenir, dépenser d'argent sans le consentement du parlement. C'est une violation directe de la volonté parlementaire, de la part du gouvernement, que d'avoir l'intention de dépenser un chelving du trésor public sans l'approbation des chambres. Viendrait-on dire que cette chambre est une superfluité, parce qu'elle n'a pas le droit de prendre part à cette partie de la législation qui se rapporte aux dépenses publiques. Vous, honorables messieurs, qui avez été élus à cette chambre par la voix du peuple, vous êtes, pour toutes les fois, les représentants du peuple canadien, d'une manière aussi complète que l'autre branche de la législature. Est-on disposé à baisser les privilèges de cette chambre. Le gouvernement, malgré le vœu de la chambre, est résolu à descendre à Québec; ou parle d'un engagement pris envers les Bas-Canadiens. C'est une simple promesse de l'Assemblée, et non un acte de la législature; et il défie qui que ce soit de lui montrer un engagement semblable inscrit dans les journaux de la chambre.—Il propose donc "1° Que le conseil législatif se sent appelé à déclarer et résoudre, en défaveur de ses droits indubitables et incontestables comme une branche égale et du même ordre de la législature, et comme le seul moyen de défendre son indépendance, qu'il ne prendra pas la question des subsides en considération jusqu'à ce qu'il aura la certitude que le pouvoir exécutif ne fera aucune dépense quelconque pour la translation du siège du gouvernement à Québec, sans soumettre d'abord au conseil un estimé des dépenses probables."

L'hon. M. Allen seconde la motion, avec des sentiments de regret, mais pour accomplir un devoir. Il sait qu'un trait de factieuse sa conduite et celle de ses amis. Il est, cependant, plutôt porté à défendre les gouvernements qu'à les attaquer. Ceux qui ont voté contre la translation à Québec n'ont pas aujourd'hui d'autre conduite à tenir. Il faut: 1o, par conséquent, regarder ce système alternatif et d'équivalents comme dangereux pour la moralité publique; 2o, parce que c'est une dépense excessive dans les circonstances actuelles; 3o, parce que la conduite du gouvernement manque au respect dû à l'une des branches de la législature. Le ministre n'a pris l'engagement d'aller à Québec que pour s'assurer une majorité dans l'autre chambre. Mais aucun ministre de la

Simpson, Stirton, Talbot, Tett, Webb, White et Wright.—40.
Contre.—M. M. Alleyn, Archambault, Baby, Benjamin, Burton, John Cameron, Caron, proc.-gén. Cartier, Cimon, Côté, Daly, Daoust, Dawson, Desaulniers, Dionne, Drummond, Dufresne, Ferrer, Fournier, Galt, Gill, Harwood, Hebert, Jobin, Laberge, Lacoste, Laporte, LeBoutillier, LeBelle, proc.-gén. Macdonald, McLeod, McCann, Meagher, Morrison, Oumet, Panet, Papineau, Piché, Playford, Popé, Robinson, Rose, Sherwood, Sidney, Sideroy Smith, Tassé, Thibault, Turcotte.—48.

Après quelques autres amendements perdus, la mesure passe.
Passation du bill pour pouvoir à des arrangements pour les cours supérieures dans le Haut-Canada.

2e. lecture du bill d'incorporation de la Cie. de télégraphe trans-continental.

3e. lecture et passage du bill pour défendre le port des armes dangereuses.

La chambre concourt dans l'adresse du conseil à S. M. à propos du territoire de la Cie. de la Baie d'Hudson.

Et la chambre s'ajourne à minuit et un quart.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Samedi, 30 avril 1859.

2e lecture et renvoi à un comité du bill pour incorporer la société historique de Montréal.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Samedi, 30 avril 1859.

M. W. F. Powell présente un rapport du comité d'élection de la cité de Québec.

—Comme la session doit se terminer la semaine prochaine, et qu'il serait impossible au comité d'en venir, dans ce délai, à une décision, le comité demande la permission de s'ajourner jusqu'à la prochaine session.

Division sur la motion:
Pour.—M. M. Alleyn, Baby, Beauchemin, Buchanan, Burton, Carling, Caron, Cayley, proc.-gén. Cartier, Daoust, Dionne, Dufresne, Dunkin, Ferrer, Fortier, Foster, Fournier, Galt, Gaudet, Gill, Labelle, Lacoste, Laporte, LeBoutillier, Macbeth, proc.-gén. Macdonald, McCann, Meagher, Morin, Morrison, Oumet, Panet, Playford, Popé, Ferrer, Robinson, Rose, Richard W. Scott, Sherwood, Simpson, Sidney Smith, Talbot, Tett, Turcotte.—46.

Contre.—M. M. Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Burwell, John Cameron, Cauchon, Cimon, Clark, Dorland, Drummond, Finlayson, Foley, Gould, Gowan, Harcourt, Hartman, Hebert, Hogan, Holmes, Howland, Jobin, Laberge, Lemieux, John S. Macdonald, Mattice, McDougall, McGee, McKellar, McKinnon, Mowat, Munro, Netman, Papineau, Patrick, Piché, William F. Powell, Dunbar Ross, Rymal, William Scott, Short, Somerville, Stirton, Tassé, Thibault, White, Wright.—47.

Rapport du comité d'impressions recommandant l'impression d'un rapport du comité des pêcheries.—Adopté.

M. Drummond demande aux ministres ce qu'ils ont l'intention de faire dans la situation désagréable où se met les votes de la chambre haute.

L'hon. proc.-gén. Cartier.—La chambre n'a officiellement aucune connaissance de ce vote: la chambre n'a donc aucune mesure à adopter.

14 ordres du jour sont rayés de la liste.

M. J. S. McDonald dit que, par suite de l'acte de la chambre haute, la perspective d'un ajournement prochain se trouve éloignée: il pense que la chambre a le droit de savoir ce que le gouvernement entend faire.

L'hon. proc.-gén. McDonald.—Le gouvernement a déjà répondu à une question semblable: le gouvernement verra à ce que les privilèges de cette chambre ne soient pas amoindris par la conduite de l'autre branche de la législature. Il ajoute que le gouvernement a déjà annoncé au commencement de la session la politique qu'il suivra: il ira à Ottawa cette semaine et il ira à Québec cette semaine.

M. Brown.—Le gouvernement a-t-il résolu quelque chose par rapport à la proposition.

L'hon. J. A. McDonald.—Le gouvernement ne peut rien dire: cela dépend de l'état des bills dans l'autre chambre.

Le bill de M. Lemieux, relatif aux patentes d'invention, est perdu sur un amendement de M. Cartier proposant la remise à 3 mois.

Et la chambre s'ajourne.

Toute communication que l'on nous fera parvenir par la poste, non affranchie, sera refusée.

IMPRESSIIONS de toute sorte, exécutées à cette imprimerie.

LA MINERVE.

Jeudi matin 5 Mai 1859

Prorogation du Parlement.

Le parlement a été prorogé hier: la session a ainsi duré 3 mois et 5 jours: du 29 janvier au 4 mai.

Vote du Conseil Législatif.

La plupart des journaux de la province ont signalé avec force le caractère étrange, inconstitutionnel et révolutionnaire, du vote donné, vendredi dernier, dans le Conseil.

Ceux mêmes qui trouvent justifié par les circonstances le refus de la Chambre Haute de laisser transférer le siège du gouvernement à Québec, dénoncent, comme un acte coupable, un vote qui, s'il était définitif, aurait pour résultat d'entraver la marche de toutes les affaires publiques.

Comment l'un des grands pouvoirs de l'Etat a-t-il pu être amené à franchir ainsi les limites de ses attributions; à compromettre, pour de prétendus motifs de dignité, les intérêts de la Province; à se placer enfin dans une situation qui est regardée comme la dernière limite de la résistance légale?

C'est ce qui n'étonnera pas ceux qui ont déploré la plupart des choix faits par la volonté populaire dans les élections des membres de la Chambre Haute.

Il a fallu que les constituants du Bas-Canada aient envoyé des hommes prêts à trouver tous moyens bons pour servir leurs haines politiques, et qu'ils aient donné, ainsi, un appoint servile aux préjugés du Haut-Canada, pour qu'une question qui intéresse particulièrement

notre partie du pays soit devenue, pour nos amis et pour nous tous, l'occasion d'une semblable défaite.

Sans doute, personne ne sera surpris que MM. Dessaulles, Kierkowski, Archambault et Masson aient tout sacrifié pour servir leurs rancunes; le premier, surtout, avait à se venger de cette mesure seigneuriale qu'il a dénoncée si énergiquement, mais qu'il a, néanmoins, sanctionnée de son vote; et une meilleure occasion ne pouvait se présenter à lui.

Que leur importaient les intérêts du pays, les vœux de leurs constituants, l'expression presque unanime de la volonté de nos représentants dans l'assemblée! ils semblaient avoir hérité de toutes les mauvaises passions du parti rouge qui se taisent ailleurs; et ils voulaient faire leur œuvre, au prix même d'une trahison.

Nous avons montré, hier, combien c'était une chose insensée d'abaisser ainsi le conseil en l'engageant dans une lutte impossible: l'équilibre des deux chambres est aujourd'hui accepté par l'opinion; et c'est aux membres du conseil à prendre garde que ce corps ne devienne un péril permanent, au lieu d'être une sauvegarde publique.

C'est à eux à ne pas justifier, par les faits, au moins, les craintes de ceux qui ont prédit, entre les deux branches de la législature, un antagonisme inconciliable, dont le dernier résultat serait de briser le conseil, au détriment de la sagesse des délibérations nationales, que devrait garantir cette balance des influences et des pouvoirs.

En défendant, contre les empiétements du conseil, l'indépendance et la dignité de la chambre d'assemblée, les ministres, qui ne pouvaient s'abaisser eux-mêmes, sans abaisser la majorité qu'ils représentent, ont fait acte de force, de prévoyance et de sagesse.

Et nous ne parlons pas du résultat fatal qu'aurait eu, sur l'esprit de notre constitution, cette prépondérance d'un corps politique à peu près irresponsable, nous parlons encore du résultat immédiat et inévitable de cette défaite.

La résignation du cabinet effaçait, d'un seul trait, tout le travail d'une session courte, mais bien remplie.

Lorsque M. Dessaulles se joignait avec ses amis à MM. Allan et de Blaquière, il savait bien qu'il ne mettait pas seulement en danger le ministère, mais que, si ce vote pouvait effacer les lois qui n'ont pas encore reçu la sanction de la couronne.

Le bill seigneurial se trouvait ainsi détruit; le règlement de la question était ajourné de quelques mois, de quelques années peut-être; car jamais les membres haut-canadiens d'un nouveau parlement n'eussent pu consentir à la loi telle qu'elle a été passée par la législature; et quelques seigneurs aux abois se seraient trouvés à l'abri de la clause qui garantissait à leurs créanciers le remboursement de leurs dettes.

Voilà le but désiré, voilà le résultat qui était atteint.

Il s'agissait de laisser toujours pendante cette question féodale; de permettre aux seigneurs de toucher, sur le fonds approprié en 1854, le montant approximatif de l'intérêt des loans et ventes; d'éloigner d'eux, au profit de quelques hommes ruinés, cette possibilité d'un remboursement, que les obligés ont à accepter des créanciers impatients.

A côté d'un résultat semblable, qu'était-ce donc que de faire manquer le pouvoir à un engagement solennel envers le Bas-Canada; que de laisser nos représentants dans une sorte d'exil, à l'une des extrémités de la province; que d'arrêter ces travaux publics qui doivent être une source de prospérité pour notre commerce et notre industrie; que d'enlever même à nos établissements d'éducation l'aide qui permet à des hommes dévoués d'élever notre jeunesse dans des idées chrétiennes et nationales?

Où, au-dessus de ces grandes intérêts, de ces devoirs publics, il y avait, pour quelques hommes, des motifs d'égoïsme et de cupidité; et c'est à ces sentiments détestables qu'a cédé, sans pudeur, une partie du conseil.

Ainsi que nous l'avons prévu, le conseil revenant sur sa décision a adopté le bill des subsides: il a proclamé lui-même sa défaite, d'ailleurs inévitable. Cet acte de sagesse rétroactive ne doit pas nous faire perdre de vue les dangers permanents qui ressortent de l'organisation même de cette chambre.

Institut-Canadien-Français.

M. Médéric Marchand a lu, mardi soir, dans les salles de cet institut et devant un public nombreux, un essai sur quelques unes des ressources du Bas-Canada, au point de vue de la nationalité canadienne.

Ces pages, écrites avec distinction, ont été dictées par un patriotisme, trop alarmé peut-être, mais courageux et élevé.

M. Marchand a montré ce que pouvaient et devaient les Canadiens-Français pour défendre leur nationalité, leurs institutions traditionnelles contre le flot, toujours montant, de l'émigration étrangère.

Il a fait appel au dévouement de nos hommes publics, à la conscience de chacun, pour cette œuvre nationale, à laquelle tous peuvent concourir, depuis le plus humble, jusqu'au plus haut placé.

La manière dont il a parlé de quelques unes des questions, en apparence les plus arides, qui se présentent aujourd'hui devant nous, prouve comment ce distingué patriote ennoblit tout, agrandit tout; comment rien de ce

qui intéresse la vie et l'avenir des peuples ne lui reste étranger.

Nous avons à constater un succès éclatant et légitime; et nous le faisons d'autant plus volontiers qu'avec M. Marchand, c'est le succès de l'honnêteté, de l'intelligence et du travail.

Quelques Erreurs de Bibaud, Jeune.

Je vois avec plaisir que l'amour de la vérité historique devient plus général de jour en jour, et, par conséquent, tout écrit qui a pour but de détruire des erreurs doit être reçu favorablement du public. Celui-là même qui est l'objet de la critique, s'il est homme d'esprit, ne doit pas s'offenser des rectifications qui lui sont offertes. En outre, celui qui n'est que compilateur, comme Bibaud, jeune, ne peut pas toujours faire retomber la responsabilité des erreurs qu'il publie, sur ses autorités, et même sur ses amis qui l'ont mal renseigné? Je crois donc lui rendre service et lui faire plaisir en lui indiquant quelques nouvelles erreurs dans ses articles sur l'Intendant Bigot, sur M. Pierre Boucher, sur la famille LeMoine et sur le Commandeur de Sillery.

L'INTENDANT BIGOT.

On lit dans le Dictionnaire Historique des Hommes Illustres du Canada, &c., par Bibaud, jeune: "Bigot (François), treizième Intendant de la Nouvelle-France, était d'une famille de Guienne, illustre dans la robe, et avait été Intendant à la Louisiane."

Pardon, M. le Professeur, c'est une erreur; M. Bigot n'avait pas été Intendant à la Louisiane, mais commissaire à Louisbourg, avant d'être Intendant du Canada, en 1748.

"Il est connu, continue-t-il, par son administration infidèle, son procès et son exil à Bordeaux, où il mourut. C'était l'exil le plus doux dans sa patrie; mais il fut aussi confisqué."

Cependant, quoiqu'en dise Bibaud, jeune, le jugement rendu à Paris en dernier ressort, le 10 décembre 1763, contre cet Intendant, porte les termes suivants: "Pour réparation, et à autres cas résultants du dit procès, avons les dits Bigot et Varin, bannis à perpétuité hors du royaume, défense à eux d'y rentrer sous les peines portées par les déclarations du roi, leurs biens acquis et confisqués au roi, ou à qui il appartiendra, sur les biens de chacun d'eux préalablement pris la somme de mille livres d'amende envers le roi, ensemble, sur ceux du dit Bigot, la somme de quinze cent mille livres (1,500,000 francs), et sur ceux du dit Varin celle de huit cent mille livres, par forme de restitution au profit de sa Majesté."

C'est bien clairement et distinctement un exil perpétuel hors du royaume, bien différent de l'exil le plus doux dont parle M. Bibaud; M. le professeur s'est peut-être mépris; ce furent les complices de Bigot, c'est-à-dire Bréard, Cadet, Pennissault, et Maurin qui furent bannis pour neuf ans de la ville, prévôt et vicomte de Paris, ce qui devait être un exil comparatively doux.

M. PIERRE BOUCHER.

Je passe à la page 60 du Dictionnaire, et j'y lis un article sur M. Pierre Boucher, Sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières, &c., &c., et anécdocte des De Boucherville. M. Bibaud dit que "les habitants du Canada le députèrent en France l'an 1659 pour supplier Louis XIV de prendre la cédille sous sa protection."

Deux erreurs; ce ne fut pas en 1659 que M. Boucher passa en France, mais en 1661, année où Louis XIV prit les rênes de son gouvernement après la régence; et il ne fut pas député par les habitants du Canada, mais envoyé par le gouverneur M. d'Avignon. Il le dit lui-même dans ses mémoires manuscrits. "M. d'Avignon me choisit en 1661 pour porter ses dépêches à la Cour et y solliciter le secours que le roi lui avait promis pour le pays." Sa vigoureuse défense des Trois-Rivières, en 1653, avait eu du retentissement jusqu'en France, et M. Boucher fut très bien reçu à la cour.

"Ce patriarche canadien mourut en 1717, à cent ans, laissant quinze enfants," dit encore Bibaud.

Le Panthéon Canadien, qui ne répute l'erreur corrigée plus haut, contient l'élegante phrase suivante touchant la mort et l'âge de M. P. Boucher:

"Ce patriarche canadien mourut en 1717 à un âge avancé, mais sur lequel ceux qui ont écrit sont peu d'accord, laissant quinze enfants."

M. Bibaud, jeune, pouvait trouver un moyen de mettre d'accord ceux qui écrivent à l'avenir sur l'âge de M. Boucher; car ce patriarche canadien dit lui-même, dans ses mémoires, que son père l'avait amené dans le Canada, en 1635, à l'âge de 13 ans. Il était donc né en 1622; et, s'il est mort en 1717, il devait être âgé de 95 ans et non de 100 ans. Il est la souche d'une des plus glorieuses familles du Canada.

LA FAMILLE LEMOINE.

On lit à la page 189: "Lemoyne ou plutôt LeMoine, célèbre famille canadienne originaire de Normandie où les LeMoine remontent jusqu'à Guillaume le Conquérant."

Jusqu'aujourd'hui on s'enorgueillissait de la gloire que cette famille avait acquise au Canada, et c'était avec satisfaction pour le pays de croquer sa distinction était indigène et appartenait entièrement à notre

histoire. On sait que les titres de noblesse de M. Charles LeMoine de Longueuil, père, sont de 1668, et que son aïné fut fait Baron de Longueuil en 1700. Leur noblesse appartient donc à notre histoire, et nous serions coupables de ne pas en réclamer l'honneur pour le Canada.

En faisant remonter cette famille jusqu'à Guillaume le Conquérant, je pense que Bibaud, jeune, confond la noble famille LeMoine de Longueuil du Canada, avec l'illustre et ancienne maison de Longueuil, originaire de Normandie, qui a produit de grands hommes, et qui a tiré son nom du bourg de Longueuil près de Dieppe. En effet, l'histoire nous dit que le premier homme connu de cette famille, "Adam de Longueuil, vivait l'an 1066, et accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre où il se distingua à la bataille de la même année." Cette famille ne s'appelait pas LeMoine. Et si l'allégation de Bibaud, jeune, n'est pas fondée sur ce fait, je serai bien aise d'apprendre sur quel point.

LE COMMANDEUR DE SILLERY.

"Sillery (le Chevalier Noël Brulart de) prêtre, Commandeur de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, né en 1577, descendant de Nicolas Brulart de Sillery, Chancelier de France."

Cette expression pourrait faire supposer qu'il y eut plusieurs générations entre ces deux hommes illustres. Mais il n'en est pas ainsi: M. le professeur se trompe. Le Commandeur de Sillery ne descendait pas de Nicolas Brulart de Sillery, Chancelier de France; il était son frère même. Leur père se nommait Pierre Brulart III du nom, Seigneur de Berny; et il était président des enquêtes &c. &c. Leur mère se nommait Marie Cauchon, Dame de Sillery et de Puissieux. Leur nom de Sillery vient évidemment de leur mère; car dans la généalogie de la famille Brulart, on voit qu'ils furent les premiers à porter ce nom de Sillery.

A l'appui de ce qu'il dit de cet homme illustre, Bibaud jeune renvoie le lecteur à la notice publiée par l'abbé Bois sur ce même personnage. J'ai parcouru cette notice, et, à mon grand étonnement, elle contient Bibaud et dit que Nicolas Brulart de Sillery, Chancelier de France, et Noël Brulart de Sillery, Chevalier Commandeur, étaient fils du même père; que l'un était l'aîné et l'autre le plus jeune de la famille.

En voilà sans doute assez pour donner une idée du soin que Bibaud jeune, apporte à l'étude des autorités qu'il cite! Que cela suffise pour aujourd'hui!

Incendie.—Lundi, vers deux heures de l'après-midi, un incendie a éclaté en arrière des écuries de Benj. Lyman, Ecr. et se répandit de là aux étables voisines appartenant à James Torrance, Ecr., ces bêtes étaient en briques, et les murs seuls ont échappé aux flammes. Un pompier, Wm. Johnson, a eu le bras fracturé par la chute d'une échelle.

Incendie.—Lundi, vers deux heures de l'après-midi, la grange et autres dépendances de Michel Marcel et celle de Pierre Lamare ont été réduites en cendres avec leur contenu.

—Le SS. United Kingdom de la ligne de Glasgow, est entré dans notre port, mardi matin.

—Le SS. North Briton, de la ligne canadienne, est entré le même jour, dans la soirée.

Institut-Canadien-Français d'Ottawa.—Nous publions, avec plaisir le résultat suivant des élections qui ont eu lieu, pendant le mois dernier, à l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa.

Nous envoyons nos encouragements les plus sincères aux hommes qui cherchent ainsi, dans la communauté de l'étude, un lien précieux pour leur nationalité.

Voici les noms des officiers de cette société, pour le semestre prochain: Président, Dr. Pierre St. Jean; 1er vice-président, Pierre Dufour, Ecr.; 2e vice-président, Pierre Rocher, Ecr.; secrétaire-archiv. E. R. E. Riel, Ecr.; secrétaire-correspondant, J. D. Robillard, Ecr.; trésorier, Pierre Marie, Ecr.; bibliothécaire, Flavien Rochon, Ecr.

Comité de régie, MM. J. B. Cantin, Isidore Champagne, Antoine Champagne, Étienne Dumas, A. Gravelle, Laurent Duhamel.

Par ordre, JEAN-DAMASE ROBILARD, Secrétaire-Corresp.

Union St. Joseph.—L'Union St. Joseph de Montréal, à sa séance du 2 mai, a élu les officiers suivants, pour le semestre courant: M. Jacques A. Plinguet réélu président; Louis Chabotte 1er. vice-président; Louis Longpré 2ème. vice-président; Magloire David réélu secrétaire; F. X. Roi, assistant secrétaire; Antoine Perreault trésorier; Mathias Janard, réélu collecteur trésorier; Octave Pilon assistant collecteur trésorier; Léandre Lamoureux, réélu bibliothécaire; André Desautels assistant bibliothécaire.

Par ordre, MAGLOIRE DAVID, Secrétaire.

Election de Sorel.—La Gazette de Sorel annonce que l'enquête, au sujet de la contestation de l'élection de l'hon. M. Guévrement, a commencé le 2 mai à 10h. A. M. M. Le juge Bruneau siègeait comme commissaire, et M. E. Bruneau pour la partie contestante. M. E. Bruneau, de Sorel, a paru pour le membre siègeant. M. Guévrement était aussi présent, ainsi qu'un grand nombre de curieux. La première journée a été presque tout entière employée à la lecture de divers documents produits et à la prestation des serments.

—Le règlement autorisant la corporation de la cité de Trois-Rivières, à prendre la somme de \$23,500, pour la construction du chemin de fer des Piles du côté ouest du St. Maurice, etc., a été sanctionné le 25 avril dernier, par une grande majorité.

—Ere Nouvelle.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, J'ose espérer que vous voudrez bien insérer dans les colonnes de votre journal les quelques lignes qui suivent.

Le bill de judicature, répondant au besoin de décentralisation qui depuis longtemps se faisait sentir dans l'administration de la justice, a été accordé aux nouveaux districts l'avantage d'avoir un juge résidant; dans le dis-

Table with 2 columns: Name, Number of Electors. Total: 9559.

Condamnation à mort.—Vendredi dernier Robert Over et John Moore ont été condamnés à mort devant les assises de Brantford, comme coupables de meurtre sur la personne du courrier de Brantford à Paris.—Atm-trout a comparu comme témoin de la couronne; Over et Moore ont confessé leur crime.

—Nous racontions dans notre dernier numéro un vol dans lequel fut victime M. Boisvert, de Langueuil. Les faits étaient restés publics, tels que nous les avions recueillis nous-mêmes; et le magistrat de la localité eut devoir ouvrir une enquête à ce sujet.

Le pistolet trouvé, près du lit de M. Boisvert, était un indice dont la police chercha d'abord à se servir. Le vendeur de cette arme, interrogé, déclara qu'il ne pouvait dire à qui il l'avait vendue, mais qu'il reconnaissait certainement l'acheteur, si ce dernier lui était présenté.

Confronté avec la prétendue victime du vol, il reconnut, au grand scandale des autorités de police, dans M. Boisvert lui-même, la personne à laquelle il avait, peu de jours avant, livré ce pistolet.

Tout s'expliqua alors; et le vol confus avoué ayant besoin d'argent, et ne pouvant en obtenir de ses débiteurs, il n'avait trouvé rien de plus ingénieux que de s'attirer leur considération en se faisant passer pour victime d'un vol: il était son propre voleur.

De pareils actes doivent être blâmés sévèrement; il répandent de l'incertitude dans le public, et peuvent faire peser sur des innocents des soupçons qui sont toujours de trop longue durée.

—Mardi dernier, dans la nuit, M. Emond propriétaire du magasin d'épicerie, coin des rues Campeau et Graig, a été victime d'un vol audacieux. Il s'aperçut, hier matin, que le tiroir où il mettait son argent avait disparu; en faisant des recherches, on s'aperçut que des voleurs étaient entrés dans l'établissement et l'avaient enlevé. Il paraît que les filous sont entrés par un des soupiraux de la cave; et pour l'avoir ils en ont cassé une vitre. M. Emond offre une récompense de \$12 pour l'arrestation des coupables.

Feu.—Avant hier, vers cinq heures de l'après midi, un incendie a éclaté en arrière des écuries de Benj. Lyman, Ecr. et se répandit de là aux étables voisines appartenant à James Torrance, Ecr., ces bêtes étaient en briques, et les murs seuls ont échappé aux flammes. Un pompier, Wm. Johnson, a eu le bras fracturé par la chute d'une échelle.

Incendie.—Lundi, vers deux heures de l'après-midi, la grange et autres dépendances de Michel Marcel et celle de Pierre Lamare ont été réduites en cendres avec leur contenu.

—Le SS. United Kingdom de la ligne de Glasgow, est entré dans notre port, mardi matin.

—Le SS. North Briton, de la ligne canadienne, est entré le même jour, dans la soirée.

Institut-Canadien-Français d'Ottawa.—Nous publions, avec plaisir le résultat suivant des élections qui ont eu lieu, pendant le mois dernier, à l'Institut-Canadien-Français d'Ottawa.

Nous envoyons nos encouragements les plus sincères aux hommes qui cherchent ainsi, dans la communauté de l'étude, un lien précieux pour leur nationalité.

Voici les noms des officiers de cette société, pour le semestre prochain: Président, Dr. Pierre St. Jean; 1er vice-président, Pierre Dufour, Ecr.; 2e vice-président, Pierre Rocher, Ecr.; secrétaire-archiv. E. R. E. Riel, Ecr.; secrétaire-correspondant, J. D. Robillard, Ecr.; trésorier, Pierre Marie, Ecr.; bibliothécaire, Flavien Rochon, Ecr.

Comité de régie, MM. J. B. Cantin, Isidore Champagne, Antoine Champagne, Étienne Dumas, A. Gravelle, Laurent Duhamel.

Par ordre, JEAN-DAMASE ROBILARD, Secrétaire-Corresp.

Union St. Joseph.—L'Union St. Joseph de Montréal, à sa séance du 2 mai, a élu les officiers suivants, pour le semestre courant: M. Jacques A. Plinguet réélu président; Louis Chabotte 1er. vice-président; Louis Longpré 2ème. vice-président; Magloire David réélu secrétaire; F. X. Roi, assistant secrétaire; Antoine Perreault trésorier; Mathias Janard, réélu collecteur trésorier; Octave Pilon assistant collecteur trésorier; Léandre Lamoureux, réélu bibliothécaire; André Desautels assistant bibliothécaire.

Par ordre, MAGLOIRE DAVID, Secrétaire.

Election de Sorel.—La Gazette de Sorel annonce que l'enquête, au sujet de la contestation de l'élection de l'hon. M. Guévrement, a commencé le 2 mai à 10h. A. M. M. Le juge Bruneau siègeait comme commissaire, et M. E. Bruneau pour la partie contestante. M. E. Bruneau, de Sorel, a paru pour le membre siègeant. M. Guévrement était aussi présent, ainsi qu'un grand nombre de curieux. La première journée a été presque tout entière employée à la lecture de divers documents produits et à la prestation des serments.

—Le règlement autorisant la corporation de la cité de Trois-Rivières, à prendre la somme de \$23,500, pour la construction du chemin de fer des Piles du côté ouest du St. Maurice, etc., a été sanctionné le 25 avril dernier, par une grande majorité.

—Ere Nouvelle.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur, J'ose espérer que vous voudrez bien insérer dans les colonnes de votre journal les quelques lignes qui suivent.

Le bill de judicature, répondant au besoin de décentralisation qui depuis longtemps se faisait sentir dans l'administration de la justice, a été accordé aux nouveaux districts l'avantage d'avoir un juge résidant; dans le dis-

trict de Terrebonne seul, je ne sais trop pour quelle cause, on en est encore à l'ancien système de juges ambulants, et l'on sait les inconvénients de tous genres qui naissent de ce système. Cependant la régularité avec laquelle les juges qui ont reçu ce district en partage, se sont rendus à tous les termes qui s'y sont tenus, ne lui aurait laissé rien à envier aux autres districts, s'il n'y eût eu à chaque terme changement de juge. La loi ayant jusqu'ici privé ce district de l'avantage d'avoir un juge résidant, il serait très facile d'y obvier en le soumettant à l'administration d'un seul juge, et un juge français, puisque la grande majorité des affaires s'y font en français; et je puis vous dire que c'est le plus grand désir de ce district qui le juge qui préside à ses affaires judiciaires soit un juge français.

XX. Ste. Scholastique, 3 Mai 1859.

Nouvelles Européennes.

Ainsi que l'ont annoncé les derniers journaux d'Europe, les armements de la France deviennent, de jour en jour, plus formidables. L'Autriche, de son côté en fait autant.—M. Lafitte, principal directeur du chemin de fer Victor-Emmanuel, partant de la frontière française aux pieds des Alpes, et traversant la Savoie—à reçu l'ordre de préparer les moyens de transporter une armée sur les frontières de l'Italie. Des renforts considérables arrivent à Milan et à Pavie, parmi lesquels on compte plusieurs bataillons de Croates. Il existe beaucoup d'agitation à Rome. Les autorités pontificales délivrent des passe-ports aux volontaires destinés au service piémontais, mais à condition qu'ils seront censés être exilés.

Une dépêche télégraphique datée de Vienne, le 8 avril, annonce qu'un corps d'armée de 150,000 hommes vient de partir pour l'Italie. Un autre corps de 60,000 hommes devait s'assembler à Vienne, et un autre corps de réserve de 70,000 hommes devait être envoyé en Bohême et en Moravie.

On écrit de Belgrade que le prince Mirischof doit faire une levée de 34,000 hommes. Il a établi une censure dans ses Etats. Le prince a récemment reçu la lettre suivante du prince Gortschakoff, ministre des affaires étrangères de Russie: "Très-sérénissime prince,

"L'Empereur, mon maître, a daigné vous conférer l'ordre impérial de l'Aigle Blanc, en témoignage d'estime pour votre Altesse et pour manifester aussi à la nation Serbe l'amitié dont il est animé pour son chef. En vous envoyant les insignes de cet ordre, je vous félicite en même temps de cette marque de confiance de la part de mon souverain."

De nouveaux documents diplomatiques ont paru, de la part du comte Cavour. L'un, adressé au marquis d'Azeglio, ambassadeur de Sardaigne à Londres, soutient le droit du Piémont à faire partie du Congrès. L'autre est plus important; c'est un memorandum adressé par le cabinet Sardes au gouvernement britannique, en réponse à la demande de lord Malmesbury d'un état des griefs que les Italiens ont à formuler contre l'Autriche, soit par rapport à sa domination sur les provinces qu'elle possède en vertu des traités, ou en conséquence de ses relations avec les Etats de l'Italie centrale, dont la condition anormale est admise par tous les cabinets européens. Le comte Cavour fait une réponse catégorique à cette demande.

Les votes étant également divisés, l'orateur donna sa voix prépondérante dans la négative. M. Simpson proposa alors la passation du bill. M. Ferguson proposa en amendement qu'il soit passé d'aujourd'hui en six mois. Négative sur division. Le bill est alors passé. La chambre s'ajourne à demain. Aujourd'hui la chambre s'assemble à 11 heures, et après quelques minutes de routine, se forme en comité sur le bill intitulé : "Acte pour consolider et amender les différents actes relatifs aux compagnies de chemin de fer des provinces de Niagara, et de Detroit avant et depuis l'amalgamation des compagnies formant cette compagnie. Le comité n'avait point encore fait rapport, lorsque la chambre s'ajourna à une heure. Après la séance du soir, le bill intitulé : "Acte pour amender la loi autorisant les femmes mariées dans le Haut-Canada à transporter leurs propriétés immobilières (venu du Conseil législatif) a été lu pour la troisième fois et passé. La chambre reprend en considération du bill en chemise de fer du Sud. Le comité s'ajourne au moment de l'envoi de la dépêche.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LEGISLATIF. Mercredi, 4 mai 1859. La nuit dernière le Bill des subsides a subi sa 2e. et 3e lecture par un vote de 24 voix contre 20. Ces 20 membres ont été dans les registres leur protest contre la translation du siège du gouvernement à Québec. Les chambres ont été prorogées à 4 heures P. M. Assemblé à 4 h. S. E. a sanctionné les Bils passés par les deux chambres en réservant celui de McLean au bon plaisir du S. M. Il a alors clos la session par le discours suivant :

Honorable Messieurs du Conseil législatif : Messieurs de l'Assemblée, — Je suis heureux de voir réaliser l'espérance que j'avais précédemment exprimée de voir relayer un peu plus tôt que de coutume de vos travaux législatifs. J'ai toutefois, vous le savez, déploré beaucoup de mesures utiles dans le cours de la présente session. J'ai mis en avant ma voix la plus énergique pour empêcher que la session ne soit terminée avant que le règlement final de la question de notre siège du gouvernement, et de cette réponse que vous venez de donner, et de votre détermination de continuer à travailler avec la chambre et la bonne foi de la législature provinciale. Vous avez pris des dispositions pour réaliser d'une manière équitable la commutation des droits féodaux dans l'Bas-Canada. Vous avez aussi mis une nouvelle restriction au pouvoir d'emprunter accordé par les actes précédents aux municipalités, tandis que vous avez pris des mesures pour obliger à l'exécution graduelle des obligations locales précédemment contractées. Dans mon opinion, rien ne pouvait être plus injurieux au crédit de la province et à la valeur du gouvernement municipal que de laisser prévaloir toute impression que des obligations de ce caractère peuvent être diminuées ou évitées.

Vous avez en devant vous l'ensemble de la correspondance au sujet du territoire de la Baie d'Halifax, et vous avez exprimé par des résolutions, à vous propres, vos vues à ce sujet. Votre adresse relativement au subsidium postal et aux droits sur les produits canadiens chargés dans des ports étrangers ont été démentiellement traités par la considération de votre honorable Reine. Les Messieurs de l'Assemblée législative. Vous avez amendé le tarif; bien que je regrette la nécessité d'augmenter quelques uns des droits sur les importations, j'espère que le principe sur lequel ces droits sont imposés, se trouvera alléger leur poids. Il est satisfaisant, sous tous les rapports, de voir que l'augmentation de la province, pendant le 1er trimestre de l'année courante, indique une reprise de son commerce et une augmentation de ses ressources. J'ai toute raison de croire que les arrangements sanctionnés par vous, par rapport à la dette publique, seront avantageux. Je vous remercie des subsides que vous avez accordés pour le service public; ils seront dépensés avec économie en tenant rigoureusement compte de vos desirs.

Honorable Messieurs et Messieurs, La Révision des statuts des Haut et Bas-Canada a été maintenue accomplie et le résultat de leur réduction et de leur publication sous une forme nouvelle sera simplifier d'une manière toute matérielle, la loi de tout le pays. Vous avez encore solennellement invité S. M. et tout membre de la famille Royale à visiter l'Amérique Britannique du Nord. Je crois qu'il n'y a pas de patrie des vains domaines de S. M., dans laquelle une visite semblable fut accueillie avec l'expression d'une loyauté plus affectueuse et plus naturelle. Je prie vivement que la Providence nous accorde une abondante récolte et établisse la prospérité du Canada. Je clos maintenant la session actuelle.

OBITUAIRE.

Le 16 avril dernier, s'est éteint dans la paroisse de St. Antoine, Rivière Chambly, M. Olivier Duchrocher, ancien cultivateur de cette paroisse, à l'âge avancé de 85 ans et 1 mois. Ce respectable citoyen, remarquable par sa foi et son honnêteté, n'a jamais fait grand bruit dans le monde, mais il serait à souhaiter que le Canada possédât un grand nombre de cultivateurs d'un patriotisme aussi éclairé et aussi utile. Il consacra ses talents et sa rare intelligence à l'éducation de sa famille et à celle de quatre prêtres, dont un d'un petit-fils, et deux religieux, dont l'un fut curé de la Congrégation N.-D. à Montréal, sous le nom de St. Cécile, et l'autre fut fondateur du Couvent de Longueuil, sous le nom de Marie-Rose. Il serait à désirer, pour exciter une saine émulation parmi les agriculteurs, qu'une plume plus exercée retracât les vertus et les efforts de ce vénérable vieillard. Le "Courrier du Canada" est prié de reproduire ce petit obituaire.

Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort prématurée de Charles Blain, Ecuyer, de St. Hubert, décédé le 24 avril, à l'âge de 24 ans, d'une fièvre typhoïde, à l'âge de 24 ans, M. Blain était un jeune homme de beaucoup de talent, aimé et respecté dans sa paroisse. M. Blain laisse pour déplorer sa perte une veuve et trois enfants en un grand cercle d'amis.

DECES.

A Sorel, le 3 courant, après une longue maladie, à l'âge de 24 ans, M. Blain était un jeune homme de beaucoup de talent, aimé et respecté dans sa paroisse. M. Blain laisse pour déplorer sa perte une veuve et trois enfants en un grand cercle d'amis.

BLE DE SEMENCE FRANCE.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le S. S. NORTH BRITON, 1000 minots de BLE, de trois mois, acheté dans le nord de la France expressément pour semence au Canada, dont une partie est dit BLE BLANC, et l'autre BLE ROUGE. Les personnes qui désireront s'en procurer sont priées de s'adresser immédiatement.

L. RENAUD, Vis-à-vis du Marché St. Anne, 5 mai.

Théâtre Royal.

DERNIERE GRANDE REPRESENTATION DRAMATIQUE MM. les Amateurs Canadiens REPRESENTERONT JEUDI, LE 5 MAI COURANT, A la sollicitation de leurs nombreux amis, les trois magnifiques pièces suivantes, qui ont déjà obtenu un brillant succès.

LA CARTE A PAYER.

Le tout se terminera par la charmante Comédie de LE GAMIN DE PARIS.

LA SEUR DE JOCRISSE.

UN GRAND ORCHESTRE COMPLET, sous l'habile direction de M. H. GAUTHIER, exécutera durant la soirée, les morceaux les plus choisis et les plus nouveaux.

Vol audacieux.

LE SOUSSIGNÉ, propriétaire du magasin d'épicerie, coin des rues Craig et Campbell, ayant été volé dans la nuit de mardi à mercredi, offre la récompense ci-dessus à celui qui amènera à la justice le coupable ou les coupables de ce vol audacieux.

Institut-Canadien-Français.

ELECTION DES OFFICIERS. LES ELECTIONS SEMESTRIELLES du Bureau de Direction et de Commission de l'Institut-Canadien-Français, auront lieu JEUDI prochain, le 5 courant.

Changeant de Local.

M. JOSEPH DEPATIS, Meublier-Ebéniste, a transporté ses Ateliers au No. 192, Rue Notre-Dame, en face du BLOC MASSON, où il continue de travailler comme par le passé, à confectionner toute espèce de Meubles de ménage, qu'il vendra à des prix qui ne pourront qu'augmenter le patronage si libéral dont il a été favorisé par ses amis et le public.

COURSES DE F. X. QUIMET.

AU MILE END, MARDI ET MERCREDI, 21 et 25 Mai 1859.

PREMIER JOUR. Une bourse de \$40 ouverte à tous chevaux trotteurs, sous harnais, sans exception, 3 milles dans 5.

DEUXIEME JOUR. Une bourse de \$10 ouverte à tous chevaux trotteurs, sous harnais, de 4 ans et au-dessus, qui n'ont jamais remporté de bourse, 3 milles dans 5.

CONDITIONS. Dix pour cent seront chargés pour toutes les bourses ci-dessus.

LES COURSES DE F. X. QUIMET, 21 et 25 Mai 1859.

COMMIS DEMANDE.

ON DEMANDE, pour un magasin de commerce de cette ville, UN JEUNE HOMME sachant parler l'Anglais et le Français, et qui déjà été employé comme assistant, teneur de livres.

COMMIS DEMANDE. ON DEMANDE, pour un magasin de commerce, un BON COMMIS, muni de bonnes recommandations, sachant les langues anglaise et française et la tenue des livres en anglais.

AVENIR.

AU moulin à scie du Soussigné, au village du Sauc-au-Récollet, PLANCHES, MADRIERS de 2 et 3 pouces, de pin, tout embouffrés si l'on veut, COLOMBIERS, LATTES SCIES et BARDEAUX SCIES.

A LOUER. DANS LA PAROISSE DE NICOLET, au lieu appelé "Détour des Pains," une MAISON en pierre, à deux étages, en bon ordre; de bâtiments aussi en bon ordre sont attachés à la propriété, à savoir un vaste jardin.

COMPAGNIE D'ASSURANCE et de COMMISSION DU GREAT WESTERN.

BUREAU EN CHEF—Bâties de la Compagnie, 403, Walkut Street, Philadelphie.

Charte perpétuelle. CAPITAL, \$300,000. ACTIF, au-delà de \$350,000.

Bureau Local du Canada. L'Hon. L. T. DRUMMOND, M. P. P., Président.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

Avocats. L'Hon. L. T. Drummond, M. P. P., J. LEANDER STARR, Agent Général pour le Canada.

AVIS.

LES NOMS de Dames et Messieurs, élégamment écrits sur plaques pour marquer le linge, livres et cartes — fournitures d'encre indélébile et de broches appropriées des plus utiles aux familles.

Dissolution de Société. LA SOCIÉTÉ qui a existé ci-devant entre DOYON, TURGEON & MONAT a été de ce jour dissoute de consentement mutuel.

LA SOCIÉTÉ TURGEON & MONAT est seule autorisée à régler les affaires de la ci-devant société.

MAISON CANADIENNE. TURGEON & MONAT. ENSEIGNE DU PAVILLON TRICOLORE DEUXIEME PORTE PALAIS DE JUSTICE, 111 RUE NOTRE-DAME.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

LES SOUSSIGNÉS ont le plaisir d'annoncer à leurs nombreux patrons qu'ils viennent de transporter leur GRAND ETABLISSEMENT, presque vis-à-vis leur ancienne maison de commerce, dans le magasin ci-devant occupé par Mr. E. GAUTHIER, Marchand-Tailleur et SECONDE porte du Palais de Justice.

J. W. DEMERS.

MARCHAND A COMMISSION, MONTREAL. Rue Montcalm, près du bord de l'eau. Pour Planches, Madriers, Colles, Bois de corde et de la brique, &c., &c., vient pour vendre au Quai ou à ses Usines. Montréal, 18 avril 1859.

PERLATS POUR PLANCHER.

Différents patrons Y compris ceux de la manufacture célèbre de Fiorey coupés dans les grands volumes à L'Etablissement de Tapis de Montréal.

31 & 33 RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Par verges, de toutes descriptions et en ÉTOILES, VELOUTES, TAISSERIES, ET DE BRUSSELS.

Sortis de l'établissement sans rival de "JOHN CROSSLEY & FILS" Halifax, Angleterre.

L'Etablissement de Tapis de Montréal. 31 & 33 Rue St. François-Xavier.

Drugges, Mattes pour portes et chassiss Bures, Tapis pour escaliers, Nattes, Baguettes pour escaliers, Sacs de tapis, Et en juin prochain UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT D'ETOFFES A RIDEAUX.

L'Etablissement de Tapis de Montréal. 31 & 33 Rue St. François-Xavier.

Les soussignés qui les premiers ont fait une spécialité à Montréal du COMMERCE DE TAPIS et après vingt-cinq ans d'expérience, durant lesquels leur représentation de leurs marchandises ont attiré la plus grande confiance de tous sur leur maison, ils livrent respectueusement le public à visiter les magnifiques dessins qu'ils ont importés.

ON FOURNI LES BATEAUX-A-VAPEUR. Avec soin. R. CAMPBELL & CO. 31 & 33 Rue St. François-Xavier.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION CANADIENNE DE MONTREAL. AVIS.

LES ACTIONNAIRES sont priés de payer le versement qui tombe le LUNDI, DEUX MAI, à M. ALEX. MOUSSEAU, Secrétaire-Trésorier, au Bureau de la Société, No. 35, Rue St. François-Xavier.

AMABLE JODOIN, Président. Montréal, 28 avril.

AUX PROPRIETAIRES-LOCATAIRES, ETC. L'ATTENTION PUBLIQUE est, par le présent, spécialement appelée aux extraits suivants des Règlements de la Corporation de cette Cité, relativement aux NUISANCES, et le PUBLIC est invité à les lire, que des ordres ont été donnés pour l'EXECUTION RIGIDE des Règlements ci-après énumérés et généralement de tous les Règlements affectant la santé et la propriété publique.

1. Les occupants sont tenus de les tenir nettes et libres de saletés et de toutes substances nuisibles à la santé, dans les endroits, sur les toits de la maison, dans un tiroir, jusqu'à ce que l'accumulation équivale à une charge de voiture, et alors ils seront enlevés, à l'exception du fumier d'étable, qui peut laisser accumuler jusqu'à ce qu'il devienne nuisible.

2. Toutes les fois que de l'eau croupie, ou toute autre matière ou chose aura rendu aucun lieu ou lieu nuisible, l'occupant (s'il y en a) en fera complètement nettoyer, sous 24 heures d'avis; si le lot est vacant, le propriétaire le fera nettoyer.

EGOUTS. Tout lot ou emplacement aboutissant à toute place, rue ou grand chemin où il y aura un canal ou égout, ou autre moyen d'écoulement, sera fourni d'un canal souterrain suffisant pour l'écoulement des eaux stagnantes.

TRANSPORT DE SALETÉS, &c., DANS LES RUES. Personne ne transportera des menus débris, du fumier, des ordures, des balayures de rue, du mortier, &c., par les rues autrement que dans des voitures bien enlées, de manière que nulle partie du contenu d'elles, ne puisse tomber dans la rue.

PRIVÉS. 1. Tout lot occupé doit être fourni d'un Privé, ou de Privés suffisamment croisés en terre. 2. Chaque fois qu'un Privé deviendra inutilisable, ou que le contenu en sera parvenu à 12 pouces de la surface du terrain, il doit être complètement vidé et nettoyé, et les Règlements tiennent le propriétaire aussi bien que le locataire responsable de ce dernier devoir.

Les pénalités attachées à ceux qui négligent, méprisent ou transgressent quelque-uns des dispositions ci-dessus, sont une amende n'excedant pas 25, et une exécution n'excedant pas 30 jours pour toute et chaque offense.

Par ordre, M. J. HAYS, Chef de Police. Montréal, 2 mai 1859.

BLE DE SEMENCE.

Bled de la Mer-Noire, led 27, Scotch. — AUSTRIEN. Fizar Ex: super fine, No. 1. " " " " No. 2. " " " " de Seigle. " " " " de Bled d'Inde.

A vendre par le soussigné. No. 58 Rue des Commissaires. 19 mars, —ak

Madame Veuve YON.

No. 119, Rue St. Dominique, SAGE-FEMME approuvée par la Faculté du Collège des Médecins du Bas-Canada, décède au No. 10, rue St. Anne, où on pourra la consulter tous les jours et tous les jours.

Montréal, 29 janvier 1859. —ak

VENTE PAR ENCAN.

PARGRAHAM & SHAW. LES VENTES HERBOMADAIRES REGULIERES de Meubles de Ménage, Piano-forte, Tapis, Poëles, Porcelaines, de Chine et Cristaux, Sets à Dîner et à Thé, Vaisselle Plaquée, Peintures, &c., seront continuées tous les JEUDIS MATINS, à dix heures.

Les soussignés, en appelant l'attention sur l'avantage réel qui découle de ces ventes hebdomadaires, surtout pour ceux qui, en offrant leurs articles en vente, désirent en toucher le montant sous un court délai et à un léger sacrifice, croient devoir faire remarquer que leur magasin le plus central de la ville, fit batti, par eux-mêmes, dans le but d'en faire un magasin propre pour leur lieu de commerce, et tant qu'à l'éclairage et aux facilités pour y étaler les marchandises, il n'est égalé par aucun autre dans cette province.

Les ventes sont libéralement annoncées dans au moins 3 et souvent même 4 jours auparavant, il est aussi imprimé et distribué, aux frais des encanteurs, un catalogue des marchandises qui doivent être mis en vente. Les termes sont aussi avantageux que chez n'importe quelle maison, et aucune charge est faite pour les annonces et pour l'impression et la distribution des catalogues. Le rendu-compte des ventes est présenté le lendemain ou le surlendemain du jour de la vente. — Les ventes à résidences privées seront faites à des prix raisonnables, et le rendu-compte de la vente ainsi que le produit sont remis le jour suivant.

SALLE DES VENTES COMMERCIALES. Coin des rues St. François-Xavier et Hospital. PARGRAHAM & SHAW. Encanteurs. 29 mars.

Numéros de la Minerve demandés. On recevra avec reconnaissance, pour une personne qui voudrait compléter les trois volumes suivants de la Minerve les numéros ci-dessous désignés.

Vol. 12, Numéros 120, 51, 50, 47, 45, 42, 13, 14, 7. Dans le volume 29



Le Soussigné le Public qu'il fait de grandes réductions dans ses prix. Par l'agrandissement de son établissement, et la manière dont il est conduit, tout ce qui reforme sera trouvé supérieur à tout autre.

Joseph Wray, Rue St. Laurent.

PREMIER PRIX POUR PELLETIERES A LA DERNIERE EXPOSITION



EN GROS ET EN DETAIL. A. BRAZAI, 113, RUE NOTRE-DAME, 113.

Chapeaux pour Dames et Enfants, garnis et non garnis. Assés, une grande variété de Casquettes en drap et en tweed, de tous les goûts.

Montréal, 24 mars—1mk

Société de Construction du District de Montréal.

LE Soussigné, désirant acheter pour \$4000.00 d'actions dans cette société, offre 12 cts de prime sur le même titre.

Montréal, 20 avril—1mk

STEAMBOAT SALABERRY, CAPT. J. H. DEWITT.

EN MONTANT: Laissera DUNDER TOUS LES LENDIS ET JEUDIS à 5.30.

Montréal, 23 avril—1

EN DESCENDANT: Laissera DUNDER TOUS LES LENDIS ET JEUDIS à 5.30.

Montréal, 23 avril—1

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

Salsepareille d'Ayer

LA SALSEPAREILLE D'AYER EST UN remède composé avec lequel nous avons essayé de faire le meilleur remède possible.

Cette composition sert beaucoup à raffermir la santé, quand on la prend au printemps.

Joseph Wray, Rue St. Laurent.

Montréal, 12 février 1858.—1mk

PREMIER PRIX POUR PELLETIERES A LA DERNIERE EXPOSITION

EN GROS ET EN DETAIL. A. BRAZAI, 113, RUE NOTRE-DAME, 113.

Chapeaux pour Dames et Enfants, garnis et non garnis. Assés, une grande variété de Casquettes en drap et en tweed, de tous les goûts.

Montréal, 24 mars—1mk

Société de Construction du District de Montréal.

LE Soussigné, désirant acheter pour \$4000.00 d'actions dans cette société, offre 12 cts de prime sur le même titre.

Montréal, 20 avril—1mk

STEAMBOAT SALABERRY, CAPT. J. H. DEWITT.

EN MONTANT: Laissera DUNDER TOUS LES LENDIS ET JEUDIS à 5.30.

Montréal, 23 avril—1

EN DESCENDANT: Laissera DUNDER TOUS LES LENDIS ET JEUDIS à 5.30.

Montréal, 23 avril—1

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

AVIS: A une séance des Directeurs de cette Société, tenue à Montréal le dix-huit avril mil huit cent cinquante-neuf.

Montréal, 12 avril—k

Montréal, 12 avril—k

MEDICALE DE L'EPOQUE.

M. KENNEDY, DE ROXBURY. A découvert, dans une de nos herbes sauvages communes, un remède qui guérit.

Un à deux bouteilles guériront les maux d'oreilles les taches dans la tête; Six bouteilles guériront les éruptions de la face; Deux bouteilles guériront les dartres les plus rebelles; Deux ou trois bouteilles guériront les cas les plus invétérés de rhumatisme.

Un à deux bouteilles guériront la migraine; Une à deux bouteilles guériront le gonflement de la gorge; Une à deux bouteilles guériront l'asthme; Une à deux bouteilles guériront l'ophtalmie; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

MANTSENFANTS.

Mr. Chs. Bewick de Stottville, C. E., rapporte le cas suivant: Deux de ses enfants furent soudainement atteints d'une maladie qui fit son apparition sur les yeux.

Les premiers symptômes furent: leur anxiété, leur douleur, gonflement des paupières, et finalement inflammation totale du globe de l'œil. Alors ces pauvres petits innocents tout à fait aveugles présentèrent à la vue de leurs parents affectueux une apparence pitoyable.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

Un à deux bouteilles guériront l'impétigo; Une à deux bouteilles guériront l'eczéma; Une à deux bouteilles guériront l'herpès; Une à deux bouteilles guériront l'impétigo.

AVIS

LES héritiers de feu PASCAL LACHAPPELLE, fils, voulant faciliter le partage de leurs biens, offrent à vendre conjointement avec MM. les Exécuteurs fidèles Commissaires de leur Succession, leur SUPERBE MAISON, située en la paroisse St. Laurent, sur la rive des Frères.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HARTFORD CONN. CAPITAL PAYE ET SURPLUS \$1,800,000

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LE FEU ET LA VIE De Liverpool et de Londres. CAPITAL £2,000,000 STERLIN.

BRANCHE CANADIENNE: BUREAU..... Place d'Armes.

DIRECTEURS A MONTRÉAL: T. B. Anderson, écriv. Président; Alexander Simpson, écriv. Vice-Président; Henry Chapman, écriv. Secrétaire; J. C. Thomas, écriv. Secrétaire-Adjoint; J. H. Matland, écriv. Secrétaire-Adjoint; A. F. C. Smith, Secrétaire-Adjoint-Résident.

ASSURANCE PROVINCIALE ESTABLIE EN 1849. CAPITAL SOUSCRIT: \$1,587,080.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

AGENCE GÉNÉRALE POUR LE BAS-CANADA: J. LEANDRE BRAULT, écriv. Contre l'Incendie et la Marine.

Association Ecossaire sur la Vie.

CETTE ASSOCIATION est l'une des plus florissantes qui existent au monde. Durant les trois dernières années seulement, il y a eu un excédent de trois millions de nouvelles entrées de personnes; la vie était assurée au montant de deux millions de livres sterling.

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA: MONTREAL—9, Grande Rue St. Jacques.

POELES DE FANTAISIES (SIMPLE ET DOUBLE). DEPUIS 1 1/2 à 4 1/2 PIEDS DE LONG, SUR DAUSSA BEAUX ET SOLIDES PATRONS QUE L'ON POUVE SE PROCURER EN CANADA.

OUVRAGES DE FERRONNERIE FONDU ET TRAVAILLE. OBJETS, ORNEMENTAUX ET SIMPLES.

NOUVELLE MANÈGE DE POELES MONTREAL. GRAND POELE DOUBLE "VICTORIA" POUR LA CUISINE. EST MAINTENANT EN VENTE.

CE POELE EST LE Grand événement de l'année 1858. Nouvel Ere dans le progrès du Canada.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. M. L. D. GAREAU, MARCHAND - TAILLEUR. Changement de Magasin.